

Mercredi 15 mai 2024

Lettre d'Information 2024/54

### Mise en ligne du site internet de la Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé (IDCC 3090)

Chère adhérente, Cher adhérent,

Je vous informe de la mise en ligne par les partenaires sociaux de la branche du spectacle vivant privé du **site internet officiel** de la *Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé (IDCC 3090)*.

[www.spectacle vivant prive.org](http://www.spectacle vivant prive.org)

Ce **site internet ressource**, réalisé par les partenaires sociaux de la branche et le Secrétariat de la Commission Paritaire Mixte de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), assuré par **La Scène Indépendante**, a pour vocation d'orienter et d'informer les entreprises de la branche du spectacle vivant privé adhérentes à la *Convention Collective Nationale du Spectacle Vivant Privé (IDCC 3090)*.

►► [www.spectacle vivant prive.org](http://www.spectacle vivant prive.org) (le site internet de la convention collective) répertorie les liens Légifrance vers les textes conventionnels, les annexes, les grilles de salaires et les accords **en vigueur** de la CCN-SVP, les versions antérieures de ces textes ainsi que les rapports de branche annuels.

### BOÎTE À OUTILS • VHSS

Le site internet dédie une page à la **Lutte Contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VHSS)** relative à l'[Accord portant sur la prévention et la lutte des violences sexuelles et des agissements sexistes dans la branche du spectacle vivant privé](#) entré en vigueur au 1er Janvier 2024.

Afin de permettre de vous saisir pleinement de cet accord, la CPPNI y propose une boîte à outils téléchargeable.

### BOÎTE À OUTILS

Je vous rappelle que l'Accord impose aux employeurs de nouvelles obligations en matière de prévention et de lutte contre les VHSS au travail :

#### Que mettre en place pour prévenir des faits de VHSS au travail ?

► L'entreprise dispose de locaux / bureaux

La fiche d'information en format A3 doit y être affichée.

Affichage A3

► L'entreprise accueille un ou une nouvelle salarié·e

Une fiche d'information doit être communiquée à la transmission du contrat de travail.

Fiche d'information

► Guide pratique et juridique du Ministère du Travail

VHSS au travail :  
agir, réagir, sanctionner

► L'entreprise dispose d'un règlement intérieur (à partir de 50 salarié·es)

Une clause doit y être ajoutée.

Clause à intégrer au règlement intérieur

► L'entreprise dispose d'un CSE (à partir de 11 salarié·es)

Un référent VHSS doit être désigné au sein du CSE.

► L'entreprise ne dispose pas d'un CSE

Des conseiller·es conventionnel·les de branche sont identifié·es.

Liste des conseiller·es conventionnel·les

► Cellule d'écoute psychologique

Cellule Audiens

#### Comment réagir lorsqu'un cas de VHSS survient ?

► Enquêter lorsqu'un cas de VHSS survient dans l'entreprise

Modèle de procédure d'enquête

► Enquêter lorsque les faits de VHSS impliquent également une entreprise extérieure ("co-activité").

Modèle de procédure d'enquête en situation de coactivité

#### Les modèles de procédures d'enquête proposés par la CPPNI seront bientôt mis en ligne.

En attendant, **La Scène Indépendante** vous propose :

- Un **décryptage** de l'Accord ;
- Un **modèle** de plan de prévention des risques (PPR) à jour des obligations de l'Accord ;
- Des **formations** groupées sont organisées régulièrement avec le cabinet **3SA Conseil** ;
- Une **assistance juridique** vous accompagne à chaque étape de votre parcours (informations légales, relecture de clauses, modèles...).

LIRE L'ACCORD VHSS  
DU SECTEUR PRIVÉ

TÉLÉCHARGER LE DECRYPTAGE  
DE L'ACCORD VHSS

Veuillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON

Délégué général